

Déclaration CFDT – CGT

30 janvier 2012

Pour nos organisations syndicales, l'enjeu principal de la négociation actuelle consiste à conserver l'économie générale qui avait été trouvée dans l'accord de 2006, tout en apportant des correctifs, des améliorations aux diverses dispositions de ce dernier, que ce soit en matière de GPEC ou de GAE.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont nécessaires :

- Une négociation sur la GAE doit contenir un dispositif de gestion de fin de carrière. Or, les MAD offrent en ce sens de nombreux avantages : simplicité-lisibilité ; rapidité de mise en œuvre ; responsabilisation de l'entreprise ; sécurisation de la fin de parcours professionnel. Le dispositif de MAD doit donc perdurer,
- Il faut renforcer et redynamiser le dialogue social sur les orientations stratégiques et les politiques qui en découlent, en central et en local, tant en matière de GPEC que de GAE. Les prérogatives des CCE /CE devront être soutenues. Concernant la GAE, le processus d'information / consultation décrit dans l'accord de 2006 doit être repris en renforçant la qualité du dialogue social qui doit être « de bonne foi ». Les propositions formulées par les représentants du personnel pour répondre aux enjeux économiques et sociaux présentés par les directions d'entreprises, devront faire l'objet en CE/CCE d'un réel examen de la part des directions, d'une prise en compte permettant de concilier les divers intérêts exprimés,
- A l'issue de la procédure d'information et de consultation du Comité d'entreprise (ou Comité Central) sur l'opportunité du déploiement d'une GAE, celle-ci ne pourra se mettre en œuvre que s'il a été procédé à un vote conforme.
- Le volet « formation » devrait faire l'objet d'un accord particulier qui donne à cette dimension une plus grande visibilité et lisibilité.

- Lors des procédures de décision de mise en œuvre d'une GAE, rendre le périmètre juridique pertinent au regard du périmètre économique objet de l'adaptation, en examinant les problématiques d'organisation internationale et d'achat/sous-traitance.
- Mettre un terme à un certain amalgame entre familles professionnelles et métiers,
- Développer la politique de territorialité en plaçant cette question comme point de dialogue obligatoire dans les comités d'entreprises ou d'établissements.